

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le seize février à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 10/02/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI Christine, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOZÉ Émile, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 10/02/2026

Absents excusés : MME MALAQUIN Hélène (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine).

Absents : M. ANTOINE Gérard, M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME LAGHZAoui Nawal.

N° DEL2026-06 : Subvention au CCAS pour l'année 2026.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon une subvention d'un montant de 55 000 € sur le budget communal 2026,
- La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 article 657363 du budget 2026.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nawal LAGHZAoui



Le Maire

Thierry DUFOUR

